

Echanges et actions de formation à l'étranger - Année scolaire 2016-2017

Est parue au B.O n°37 du 8 octobre 2015, la note de service n° 2015-157 du 30/09/2015 décrivant l'ensemble des programmes d'échanges et des actions de formation à l'étranger organisés au cours de l'année scolaire 2016-2017 (à l'exception du programme Jules Verne qui fait l'objet d'une circulaire distincte), pour les enseignants en fonction dans les établissements publics relevant du ministère de l'éducation nationale.

MODALITES DE CANDIDATURE

- **Echange franco-allemand d'enseignants du premier degré**
 - Informations et téléchargement du dossier en format numérique : <http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemmand.htm>
 - Transmission à l'IEN de circonscription du dossier de candidature pour le 7 décembre 2015

- **Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel**
 - inscription en ligne sur le site du CIEP avant le 11 janvier 2016 : <http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel>
 - Réception des dossiers de candidature papier par voie hiérarchique par le DASEN avant le 18 janvier 2016

- **Echange poste pour poste avec le Québec : enseignants du premier degré des classes de grande section de maternelle au cours moyen deuxième année et enseignants spécialisés (option D), titulaires de leur poste et justifiant de cinq années d'ancienneté**
 - Guide et calendrier de la campagne de candidature à consulter sur le site et téléchargement des formulaires de candidature : <http://www.ac-amiens.fr/postepourposte-quebec/>
 - Transmission par le candidat de la notice de candidature électronique sans avis hiérarchique à la Dareic d'Amiens avant le 11 décembre 2015 à postepourposte-quebec@ac-amiens.fr avec copie à la DAREIC de l'académie d'Aix-Marseille
 - Transmission par le directeur d'école du dossier de candidature (dossier papier en 2 exemplaires) à l'IEN de circonscription pour avis avant le 18 décembre 2015

- **CODOFIL : séjour en Louisiane d'enseignants des premier et second degrés.**
 - Les candidats trouveront sur le site du CIEP les conditions de participation, notices et instructions pour la constitution et la transmission des dossiers de candidature : <http://www.ciep.fr/programme-codofil-louisiane>

Pour le 18 janvier 2016 :
 - Transmission électronique par le candidat de son dossier sans avis hiérarchique et avec les pièces jointes demandées à codofil@ciep.fr
 - Transmission par le directeur d'école du dossier de candidature à l'IEN de circonscription pour avis